

Le 15 mars 2020

Covid-19 : la FEF et les jeunes CSC demandent un fonds d'urgence sociale pour les étudiants jobistes

Ce jeudi 12 mars, en réaction à l'actualité liées au Covid-19, le Conseil national de sécurité a annoncé le maintien de la phase 2 avec passage en phase fédérale avec le renforcement des mesures en vigueur. **Des dispositifs de distanciation sociale ont été mis en place** : les cours sont suspendus, les restaurants, bars, cafés, et discothèques sont fermées, et tous les événements culturels, sportifs et récréatifs sont annulés. De même, les commerces non-essentiels (c'est-à-dire hors alimentation et pharmacies) sont fermés les week-ends.

Les nouvelles mesures impactent fortement plusieurs secteurs majeurs dans la société et par conséquent, les travailleurs de ces secteurs en particulier les étudiants jobistes. Si les travailleurs salariés sont protégés par la sécurité sociale, malheureusement, **cette protection n'est pas applicable aux étudiants**. Ceux-ci se trouvent donc sans revenus pour les prochaines semaines **au risque de tomber dans la précarité, voire leurs conditions de vie déjà précaires s'aggraver**. Alors que cette situation montre, une fois encore, que les étudiants ont besoin également du soutien de la sécurité sociale, la FEF et les Jeunes CSC se positionnent en commun pour la **création d'un fonds d'aide urgente aux jobistes**.

Ce fonds d'urgence devrait pouvoir **compenser la perte financière de ces étudiants** et leur assurer une vie décente lors de cette période d'incapacité de travail. Accessible à tous les étudiants jobistes sur demande, les modalités doivent être simples et accessibles par voie électronique. Une fois de plus, la FEF et les Jeunes CSC appellent à la **solidarité pour privilégier une solution collective et concertée limitant au maximum l'impact de cette situation difficile aux étudiants jobistes**.



FEF - Chems Mabrouk - T 0473 93 45 85 - chems.mabrouk@fef.be

Jeunes CSC - Jeanne Maillart - T 0472 80 01 16 - jeanne.maillart@acv-csc.be